



## INTERPELLATION

**Auteur** PLR/FDP, par Edouard Carron  
**Objet** Les barrages, de véritables réservoirs... à énergie solaire !  
**Date** 12/12/2021  
**Numéro** 2021.12.479

Le Canton du Valais traverse actuellement une période charnière avec le retour des concessions et le rachat de certains ouvrages par le Canton. Les barrages, véritables sources d'énergie hydroélectriques, ont également une autre carte énergétique à jouer. Pourquoi ne pas profiter de ces infrastructures de qualité pour organiser des parcs solaires flottants, comme c'est notamment le cas au barrage des Toules ou pour poser du photovoltaïque sur leur mur, comme il est prévu de le faire sur le barrage du Muttsee. Ces surfaces, dédiées à la production d'énergie, pourraient devenir ainsi complémentaires, étant donné que ces régions de montagnes bénéficient d'un ensoleillement de qualité et de températures plus basses qu'en plaine, d'autant plus que les nouveaux types de panneaux solaires permettent une production supérieure de 50% à ce qu'il se fait dans la vallée du Rhône. Un postulat en ce sens avait déjà été déposé en juin 2019 (n°1.0311). Par cette interpellation, nous voudrions obtenir des informations sur la mise en application de ce postulat ainsi que sur la prise en compte de futures centrales solaires flottantes, comme notamment celle du lac des Toules.

### Conclusion

Par cette interpellation, nous aimerions demander au Conseil d'Etat :

1. Quel est l'état d'avancée de la mise en oeuvre du postulat de 2019?
2. Est-ce que le Conseil d'Etat a élaboré des recommandations pour le positionnement des grandes installations photovoltaïques, ainsi que des conditions claires en matière d'autorisation ?
3. Est-ce qu'un soutien administratif ou financier pour ce type de projet sur de grandes infrastructures existantes, notamment les barrages, a été mis en place pour encourager le déploiement du photovoltaïque ?
4. Est-ce qu'un encouragement pour les îles solaires sur les plans d'eau ou les surfaces déjà artificialisées est déjà fixé dans le calendrier du Conseil d'Etat ?